

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 12 DECEMBRE 2009

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE REAMENAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES.

Suite aux devis demandés pour le réaménagement des services techniques, le maire fait part à l'assemblée des différentes offres reçues.

Le conseil municipal, après délibération,

- DECIDE de retenir les entreprises suivantes :
- LOT 1 : gros œuvre : RIBEIRO pour un montant de 58 465.61 €HT
- LOT 2 : charpente : LAZARO pour un montant de 16 545.79 €HT
- LOT 3 : couverture : DUVERGER pour un montant de 19 903.24 €HT
- LOT 4 : menuiserie intérieure bois/fermetures : MICHELIN pour un montant de 3657.00 €HT
- LOT 5 : plâtrerie/peinture : SOGEB MAZET pour un montant de 10 035.59 €HT
- LOT 6 : sols souples : SOGEB MAZET pour un montant de 900.38 €HT
- LOT 7 : électricité/chauffage électrique/ventilation : CENTRELEC pour un montant de 6 615.09 €HT
- LOT 8 : plomberie/sanitaire : DUMAS GIRY pour un montant de 2 079.00€HT.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

CONVENTION D'HEBERGEMENT DU SITE INTERNET

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec le Conseil Général concernant l'hébergement du site Internet sur les serveurs du Département pour une durée de 5 ans maximum.

ASSISTANTE TECHNIQUE FOURNIE PAR LES SERVICES DE AU BENEFICE DES COMMUNES DE L'ALLIER

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention ATESAT avec l'Etat avec les services de l'Etat pour les missions retenues pour les années 2010, 2011 et 2012.

ECOLE NUMERIQUE

Le maire fait part à l'assemblée que l'inspection académique a versé une avance de 7200.00 € sur les 9 000 € pour l'équipement audiovisuel et informatique dans le projet d'école numérique rurale et présente le devis de Yellozvision qui s'élève à la somme de 11 750.00 €HT. Le conseil municipal accepte le devis de Yellozvision d'un montant de 11 750.00€HT.

SUBVENTION CNAS 2009

Le maire explique à l'assemblée que le CNAS a envoyé le solde de l'appel de cotisation qui aurait dû être versée en 2009 qui s'élève à la somme de 354.63€ Le conseil municipal inscrit la somme de 354.63€ au 6574 pour régulariser la subvention 2009.

ACHAT BALAYEUSE

Le maire présente à l'assemblée des devis pour l'achat d'une balayeuse. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de BOSCHUNG ENVIRONNEMENT s'élevant à la somme de 24 000.00 €HT pour une balayeuse « Olympic ». Ce prix comprend un jeu de balai supplémentaire, une potence aspire feuilles et le passage une fois par an gratuitement d'un technicien Boschung.